

Dossier :  
Former à la maternelle

pages 4—6



>> spécial  
maîtres-formateurs

# snuipp infos



snuipp.fsu

N° 79 - octobre 2009

## Maîtres formateurs : conforter leur rôle !

édito



Nouveau ministre, nouveaux groupes de travail... La réforme de la formation des enseignants est désormais discutée au sein de groupes d'experts dont les syndicats sont absents. Les résultats de ces travaux devraient leur être communiqués fin novembre. D'ici là, la FSU et ses syndicats poursuivent la réflexion avec leurs partenaires. Les assises de la formation, organisées par la FSU à Paris le 7 novembre, permettront de faire avancer la réflexion pour proposer un projet de formation ambitieux prenant en compte tous les aspects : formation disciplinaire et professionnelle, en lien avec la recherche, sans oublier les questions de recrutement. Le ministère, à notre demande, a maintenu le groupe de travail maîtres formateurs : la définition de leurs missions et leur place dans la future formation sont encore l'objet de discussions, y compris avec le ministère de l'enseignement supérieur. Une nouvelle écriture de la circulaire a été actée mais pour le reste, les incertitudes et les questions demeurent. Le dossier de ce SNU Infos, consacré à la formation pour enseigner en maternelle, fait le point sur un besoin de formation spécifique à ce niveau du système éducatif. Pour donner aux futurs enseignants les repères indispensables, la médiation opérée par des acteurs de terrain que sont les maîtres formateurs joue un rôle majeur.

## Réforme de la formation, toujours pas de dialogue...

Alors que le gouvernement affiche une volonté de dialogue social, il continue, dans l'urgence, d'installer sa réforme de la formation et du recrutement.

Durant l'été, les rapports des commissions Marois et Filâtre ont démontré qu'une concertation approfondie et sans a priori était nécessaire sur de nombreux points.

Or, au même moment ont été publiés les décrets fixant les nouveaux statuts des enseignants (le SNUipp avait voté contre lors du CTPM de Juin), et une circulaire définissant les stages destinés aux étudiants en master se préparant aux métiers de l'enseignement.

Le calendrier de travail prévu par les 2 ministres ne permettra pas une remise à plat de la réforme. Trois groupes d'experts travailleront jusqu'en novembre sur la place du concours pendant le Master 2, les maquettes du concours, les masters et le contenu de la formation continuée.

Ensuite sont prévus : la consultation des syndicats, le cadrage des masters en décembre (CNSER) et le dépôt des maquettes mi-avril.

## Une rentrée particulière dans les IUFM

**Cette année est la dernière où se déroule la formation initiée dans les IUFM depuis 1989. La prolongation de l'année de préparation en PE1 a été la résultante des importantes mobilisations au sein des universités comme des IUFM. L'absence de propositions de masters aux métiers de l'enseignement a contraint le ministère à repousser un certain nombre de dispositions de la réforme de la formation des enseignants. Il a dû concéder des mesures transitoires pour la session 2009/2010.**

Si pour les PE2 la formation professionnelle se déroule selon les modalités habituelles, les enjeux sont tout autres pour les PE1. D'après le décret publié au Journal officiel durant l'été sur les modalités de la réforme de la Formation des enseignants, les candidats devront obligatoirement valider leur année de préparation au concours comme première année de master. Pour le SNUipp, cette validation devrait être automatique pour les candidats reçus au concours et non dépendre de critères différents selon l'université d'inscription.

Les étudiants qui réussiront le concours 2010 constitueront une promotion sacrifiée car ils seront affectés directement sur le terrain pour 2/3 ou plus de leur service sans avoir reçu de formation professionnelle. Pour le SNUipp, la première urgence est d'obtenir que les reçus au concours 2010 bénéficient des mêmes conditions pour l'année de fonctionnaire-stagiaire que ceux de 2009 (même quota de décharge, même formation).

En cas d'échec au concours, il faudra obligatoirement être inscrit en M2 pour le repasser l'année suivante, ce qui risque d'exclure de nombreux étudiants pour la session suivante, notamment ceux qui n'obtiendraient pas leur valida-

tion de M1.

Pour cette année transitoire, des stages en responsabilité pourront être proposés aux PE1. Si l'idée de confrontation à la classe et aux réalités est intéressante, ces périodes ne peuvent se substituer à une réelle formation professionnelle après le concours. L'IUFM doit prendre toute sa place dans l'accompagnement et le suivi de ces stages. Aucun étudiant ne devrait effectuer un stage en responsabilité sans avoir bénéficié, au préalable, d'un stage d'observation et de pratique accompagnée. Les premiers retours des IUFM montrent des modalités très différentes, entre académies ou même d'un département à l'autre, reflétant une inacceptable impression de bricolage. La question du fonctionnement des écoles est interrogée ici, de même que la prise en charge des élèves : cette préoccupation ne semble pas être prise en compte par les ministères concernés!

Le SNUipp s'opposera à l'utilisation des étudiants inscrits au concours de recrutement de professeurs des écoles comme moyen d'enseignement servant à compenser les insuffisances de postes budgétaires (compensation des décharges de direction d'école, remplacements de maîtres absents,...).

### Assises sur la formation des enseignants



La FSU organise des assises sur la formation des enseignants. Cet espace de réflexion permettra de prolonger les

échanges engagés au sein de la FSU, en lien avec les cultures et les identités professionnelles de chacun. Ces assises se donnent pour objectif d'aider à la construction de propositions fédérales communes pour la formation professionnelle des enseignants, avec l'éclairage de différents chercheurs qui participeront à ces débats.

L'ensemble des problématiques de ce dossier seront abordées : les enjeux de la réforme de la formation, le rapport professionnel/disciplinaire, la place de la recherche, formations initiale et continue, les recrutements/pré-recrutements, la place et le rôle de l'État...

**7 novembre 2009,**  
**Université Paris 1 Panthéon Sorbonne**  
**Métro Luxembourg**

Ce journal a été réalisé par

**Aline Becker,**  
**Pascal Hennique,**  
**Michelle Olivier**

## Sommaire

- page 2. Une rentrée particulière dans les IUFM, Réforme de la formation, Assises sur la formation des enseignants
- page 3. Groupe de travail "maîtres formateurs", Rencontre SNUipp/ CPU et CDIUFM
- page 4. à 6. Dossier : Former à la maternelle
- page 7. Métier : Entretien avec Antonella Todaro Grosjean
- page 8. Brèves

**SNUipp** infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegg, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris  
Tél 01.44.08.69.30/email : snuipp@snuipp.fr  
Imprimé par nos soins  
Prix du numéro : 0,80 €  
**CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244**  
Directeur de publication : Michel Sévenier

## Groupe de travail “Maîtres formateurs”

Compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2009

**Présents :** Ministère Education Nationale (Direction Générale de l'Enseignement scolaire); Direction Générale des Ressources Humaines ; Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche (Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle)  
**Organisations Syndicales :** SNUipp, SGEN, SE.

Le SNUipp a exigé que soit engagée la réflexion sur le rôle des formateurs 1er degré et l'avenir de ce dispositif singulier dans la formation universitaire.

Il demande très précisément aux deux ministères concernés de :

- définir la place des Maîtres Formateurs (MF) dans le cursus Master : les maîtres formateurs doivent intervenir dans la formation, non seulement sur le terrain, mais également dans les temps à l'université.
- lever toute ambiguïté sur la place des formateurs premier degré au sein de l'université par l'écriture d'un décret.
- mettre à plat la question du temps de service. L'organisation des décharges sur quatre classes a entraîné une dégradation des conditions de travail des MF et un manque de souplesse pour travailler avec l'IUFM. A minima le temps de décharge des maîtres formateurs doit être maintenu, voire augmenté.
- préciser le rôle et la mission des MF par rapport à la circulaire sur la mise en place des stages du 20 août 2009, au delà des problèmes que suscite sa mise en œuvre cette année.
- réfléchir au nombre de MF, de Maîtres d'Accueil Temporaire, et au vivier nécessaire pour répondre aux besoins.
- envisager l'évolution du CAFIPEMF dans le cadre de la masterisation des enseignants (universitarisation du diplôme de formateur premier degré, reconnaissance par des dispositifs de Validation des Acquis de l'Expérience).
- réfléchir à la formation des MAT.
- d'ouvrir les discussions concernant les Conseillers Pédagogique de Circonscription. Il interroge le MEN sur le rôle donné aux CPC lors des inspections dans la dernière circulaire sur les missions des IEN.

La DGESCO donne des éléments de réponse sur :

- le calendrier des travaux : Les travaux concernant les MF devraient être achevés d'ici la fin de l'année civile. Si besoin, la DGESCO alertera la commission masterisation 1er degré. Une réunion pourrait être programmée en janvier en fonction des décisions arrêtées par les commissions.
  - les objectifs : une réécriture des missions des EMF à partir de la circulaire de 95 en tenant compte des nouveaux textes.
  - le temps de service des MF : il dépend du cadrage des Master et du contenu du concours.
  - la nécessité de clarifier la mission des MAT.
  - l'articulation CPC / MF qui doit être affinée, dans le cadre des stages en responsabilité tels qu'ils vont se décliner cette année.
  - le maillage du territoire : la DGESCO reconnaît l'inadéquation nombre de stagiaires / nombre de MF et la répartition inégale des MF sur le territoire (ZEP et secteur rural).
  - le rôle des CPC : la DGESCO confirme qu'il y a un lien avec l'inspection dans le cadre des inspections d'école, mais l'état de la réflexion ne permet pas de le préciser.
- Pour la DGRH, la réforme est progressive ; toute souplesse est prévue dans la circulaire stages, les choses ne seront définitives que l'an prochain.
- Pour la DGESIP, l'université a une expérience d'association avec les professionnels dans la plupart des Master. Elle affirme que l'université ne veut pas perdre les MF car ils sont seuls à avoir certaines expertises : leur place dépendra effectivement du cadrage des Master.
- La prochaine réunion se tiendra lundi 12 octobre.

Le SNUipp rencontre la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et la Conférence des directeurs d'IUFM (CDIUFM)

L'objectif était d'échanger au sujet de la réforme de la formation. Certains points ont pu être clarifiés. La CPU a confirmé que l'inscription en PE1 vaut inscription en M1. Des commissions mixtes de validation pour l'attribution de crédits ECTS vont se mettre en place, sur la base de processus d'évaluation réguliers au sein des IUFM.

Pour la CPU et la CDIUFM l'enjeu majeur des groupes de travail ministériels concerne la place et les épreuves du concours, les contenus de formation, la nature du diplôme et le devenir des IUFM. Si la CPU tend plutôt vers un concours placé intégralement en fin de M2, alors que la CDIUFM défend une admissibilité en fin de M1, toutes deux considèrent que le choix du ministère pour une admissibilité en début de M2 est la pire des solutions génératrice de bachotage et de problèmes de gestion des flux d'étudiants.

La CPU et la CDIUFM partagent nos inquiétudes concernant les stages en responsabilité offerts aux étudiants de master et PE1 préparant le concours. Lorsque cela est compatible avec les contraintes imposées par les rectorats et les I.A. les IUFM proposent des dispositifs de cadrage et de suivi de ces stages. Les interrogations demeurent sur le statut des IUFM et le devenir des personnels, notamment dans des académies ayant plusieurs universités. Tout comme la CPU souhaite que l'IUFM devienne une structure inter universitaire, la CDIUFM est convaincue que l'avenir des IUFM dépendra de leur capacité à mettre en œuvre des masters mention « enseignement et formation » dans ce cadre. Pour la CPU, les universités peuvent intégrer différents types de personnels, dont les formateurs du 1er degré. Mais la question de leur formation et de leur reconnaissance qualitative reste posée.



**DONNONS  
à l'éCOLE LES  
MOYENS DE  
SES AMBITIONS !**



# Former à la maternelle

Les mois écoulés ont été l'objet de nombreuses déclarations et décisions concernant l'école maternelle. Les propos malheureux du ministre X. Darcos, en juillet 2008, ont engendré une mobilisation d'ampleur pour défendre la professionnalité des enseignants exerçant en maternelle. Cela a permis de réaffirmer deux incontournables : l'école maternelle est une vraie école mais elle a des spécificités. Cette reconnaissance s'est accompagnée de mesures ayant pour objet de mettre en œuvre les deux aspects. Nous reviendrons tout particulièrement dans ce dossier sur ce qui relève de la formation des enseignants.



## En IUFM, former des PE2 à l'enseignement en maternelle

La formation se décline de manière très diverse selon les IUFM, et c'est particulièrement vrai pour la maternelle, à laquelle il n'est pas toujours fait une place suffisante. A Amiens, la volonté de l'équipe de direction, impulsée par Christine Campoli, a été clairement exprimée de dégager du temps pour la formation à la maternelle, ce qui n'est a priori pas facile compte tenu du volume de formation sur l'année de PE2. C'est essentiellement le Temps Fort Spécifique Langage qui permet d'aborder ces problématiques. Marie-Josèphe Guerville\* est responsable de ce dispositif « *qui permet de travailler sur les fondements de l'école maternelle. Il faut s'intéresser au développement de l'enfant dans sa globalité et le langage est le nœud autour duquel il s'élabore.* » pour chaque PE2, ce temps fort est obligatoire, d'autant que certains n'ont pas fait de PE1, donc pas de stages, ou pour nombre d'entre eux, n'ont pas fait de stages en maternelle.

Ce temps fort s'articule avec les TD, disciplinaires, afin d'établir une complémentarité. Son objet vise essentiellement les compétences professionnelles : l'éthique, par exemple, avec un travail autour des besoins de l'enfant, particulièrement difficiles à identifier pour un débutant lorsqu'il est confronté à une classe de petite section. Pour ce qui concerne le langage, ce sont les compétences 1, 2, 3 et 4 qui sont visées. Pour ce faire, Marie-Josèphe trouve très intéressant de pouvoir s'appuyer sur le référentiel de compétences maternelle : les formateurs étaient de toute façon obligés de le décliner. Il rend plus lisibles les compétences spécifiques, il fait écho aux travaux des chercheurs (A-M Gioux, A Florin) et le lien avec les programmes lui paraît vraiment très pertinent.

\* Marie-Josèphe Guerville est formateur à l'IUFM (formation initiale des professeurs des écoles); elle assure des missions de coordination des actions, des dispositifs relatifs à l'école maternelle



## Formation maternelle Entretien avec Mireille Brigaudiot

Certains IUFM ont mis en place un module "maternelle" pour les PE2. Pourquoi est-ce nécessaire de donner des repères sur la spécificité de cette école ?

D'une part parce que les stagiaires sont très souvent inquiets en pensant qu'ils vont être en stage (puis en poste) à ce palier de la scolarité. En élémentaire ils se rassurent en suivant des manuels ou des méthodes, alors que ça n'existe pas en maternelle. Et je dirais « tant mieux »... D'autre part pour souligner que c'est une école spécifique où se jouent, ET des acquisitions (parler, courir, manipuler...) qui se font aussi en famille quand les conditions sont favorables, ET des apprentissages complètement culturels (entrer dans l'écrit, dans la numération, dans l'organisation du monde...) qui nécessitent un enseignement.

Sur quel aspect insisteriez-vous, sans lequel un futur professeur des écoles risquerait de passer à côté de l'essentiel ?

C'est le palier de la scolarité où le

regard de l'enseignant, s'il s'intéresse réellement aux cheminements intellectuels propres à chaque enfant, est le plus passionnant. Parce qu'avant 6 ans, on obtient toujours des réponses qu'on n'attendait pas, et qui, pourtant, ont leur logique. Le challenge éblouissant du métier consiste à se caler sur ces micro-raisonnements, tout en visant les grands objectifs de la maternelle, et en emmenant le groupe-classe. Si on n'entraîne pas tout de suite les stagiaires à cette posture d'enseignant « aventurier » mais confiant, ils reproduisent la surface des choses qu'ils voient en assistant à une classe en maternelle. C'est pourquoi j'ai toujours démarré l'année de PE2 en les prévenant qu'ils allaient être étonnés : ils prenaient des enfants en individuel ou en petits groupes pour leur demander une tâche inhabituelle (raconter comme ils pouvaient une histoire connue, essayer d'écrire comme ils savaient, etc) et sans intervenir. A partir de là, l'attitude des stagiaires se déplace de « vouloir des réussites » à « accompagner des apprentissages », c'est gagné. Il s'agit



d'une dynamique de formation

alors que les maquettes habituelles sont des listes de contenus.

A ce jour, nous ignorons encore quelle sera la place des maîtres formateurs dans le cadre de la masterisation. Comment voyez-vous leur place dans ce schéma futur ?

Ils sont ceux qui savent faire la classe et analyser ce qui s'y joue. Pour cette expertise, ils ont besoin d'éléments théoriques divers. Or ces éléments seront enseignés dans le cadre universitaire. Tout se jouera donc dans la connaissance qu'auront les IMF de ce qui se passe pour les stagiaires, en cours. L'idéal serait qu'ils assistent à certains cours, sur leur service, et que les échanges MF / universitaires soient fréquents. Faute de cette continuité, on risque de construire 2 mondes, celui de ceux qui pensent et celui de ceux qui font, et les stagiaires prendront les seconds comme des « recettes », sans recul. Tout le monde y perdra, les enfants aussi.

## Des mesures en faveur de l'école maternelle :

### Un guide maternelle

Le ministère a publié en février 2009 le Guide des parents pour l'école maternelle, conçu au départ par l'AGEEM, en réaction aux propos blessants du ministre. Celui-ci a même signé l'édito de ce document ! Ce geste d'apaisement a été plutôt bien reçu par la profession, qui avait mal ressenti le fait que le ministère édite un seul guide : celui de l'école élémentaire. Pour cette rentrée 2009, le ministère distribue les deux versions, élémentaire et maternelle : dans cette dernière, on note un discours volontariste du nouveau ministre pour affirmer la place de l'école maternelle « L'école maternelle occupe une place centrale au sein de notre système éducatif. Elle est beaucoup plus qu'une structure d'accueil : elle est le lieu des premiers apprentissages... ».

### Un référentiel de compétences

A cette rentrée, le ministère a publié une Déclinaison du référentiel de compétences des enseignants pour une formation des professeurs des écoles à l'exercice en école mater-

nelle. (BO du 2/09/09). Ce texte est articulé autour du référentiel de compétences et des programmes de l'école maternelle. Conçu par le ministère, l'IG et l'AGEEM, ce document a été considérablement amendé par les organisations syndicales consultées avant publication. Le SNUipp a tout particulièrement insisté pour que soient pris en compte les besoins spécifiques d'enfants d'âge maternel à travers l'évaluation, la prise en considération des rythmes de chaque élève, l'organisation et la conception du travail de classe.

La publication de cette circulaire nous semble constituer un point d'appui pour demander des stages de formation et plus largement pour défendre la professionnalité des enseignants en maternelle. Toutefois, si ce référentiel nous paraît un document nécessaire et utile pour affirmer la spécificité de la maternelle, la question de son devenir reste posée. Les équipes des IUFM feront certainement le nécessaire pour que ce document soit repris

dans les maquettes de master mais rien n'obligera les universités à en tenir compte !

### Des IEN maternelle

Enfin, la dernière mesure en date est la création de 100 postes d'IEN maternelle. A ce jour, les postes n'ont pas tous été pourvus (18 restent vacants). Quant aux missions, n'ayant pas été précisées par le ministère, elles sont très variables selon les académies, voire les départements. Certains IEN partageront leur service entre une mission maternelle et d'autres missions, allant des TICE aux langues vivantes. Pour ce qui relève exclusivement de la maternelle, là aussi, des éléments variés apparaissent dans les profils de poste : formation, inspection, animation et impulsion, constitution d'un pôle de pilotage, audit, conception de projets spécifiques. Un bilan de la mise en œuvre de ces nouveaux postes sera nécessaire pour en demander, éventuellement, une évolution, une harmonisation...

## Une formation à poursuivre

Il y a une difficulté de former les PE2 à des compétences aussi essentielles mais aussi tellement nombreuses, sur un temps aussi court ! Il faut donc envisager de poursuivre cette formation au-delà, à travers la formation continue. La diminution drastique de l'offre de formation continue, au fil des ans, ne repose plus, pour l'ensemble, que sur les stages en responsabilité des PE2. C'est dire ce qu'il en adviendra à la prochaine rentrée scolaire, lorsque les admis au concours ne seront plus en formation à l'IUFM, mais affectés sur le terrain!

C'est pourtant une vraie demande des enseignants : il n'est qu'à voir le nombre de demandes pour les départs en stage. Ces retours à l'IUFM, pour Marie-Josèphe, organisent la cohérence entre l'institution et l'équipe constituée autour du Temps Fort Spécifique. Les attaques contre la maternelle ont eu selon elle, un résultat inattendu : elles ont obligé la maternelle à s'interroger sur ce qui s'y passait et, par conséquent, à réagir pour modifier, améliorer les pratiques... à revenir sur les gestes fondamentaux dont elle s'était parfois éloignée, se rapprochant davantage du modèle élémentaire. Pour ce faire, un soutien de l'inspection académique pour organiser des stages de formation continue est nécessaire. L'appui de l'IEN maternelle, nommé à cette rentrée, devrait également permettre de mener à bien un grand projet de formation pour enseigner en maternelle.

## L'appui sur les maîtres formateurs

Pour Marie-Josèphe, c'est une chance car une équipe dynamique s'est constituée, elle permet d'accueillir les PE2 et c'est un appui important pour la mise en œuvre de ce temps fort. «*Cela permet des temps d'observation, d'immersion participative, de développement de l'autonomie du stagiaire.*» Le temps de formation à l'IUFM intègre des moments importants réservés à l'analyse de pratique qui permettent au stagiaire de mettre à distance sa propre pratique, de faire le lien avec tous les éléments de la formation. Dans ce cadre, le travail en collaboration avec un maître expert est précieux.

«*Il faut retrouver les gestes professionnels fondamentaux de l'école maternelle : repenser l'espace classe, le déroulement de la journée, la reformulation, l'importance du jeu ...*» insiste Marie-Josèphe.

### à l'IUFM d'Amiens

**L'IUFM a la chance de pouvoir s'appuyer sur 15 MF en maternelle.**

L'organisation de la classe, du déroulement de la journée, la place faite au jeu, sont quelques exemples qui font la spécificité de l'école maternelle. C'est aussi ce que défend Anne-

Marie Gioux dans son dernier ouvrage, dont Marie-Josèphe s'inspire, car elle partage sa philosophie, et dont elle recommande la lecture aux PE2.

De son côté, Mireille Delaborde\* insiste sur d'autres éléments de professionnalisation qui

doivent aussi se mettre en place par la médiation des maîtres formateurs lors de la présence des PE2 dans les écoles d'application. Sa double expérience maternelle et élémentaire lui a permis de cibler certains aspects particuliers, dont l'approche se différencie nettement entre ces deux niveaux. La communication école / famille, dans ce qu'elle a de spécifique à l'école maternelle, lui paraît ainsi particulièrement importante à soigner : «*Les parents doivent apprendre à devenir parents d'élèves, il faut leur permettre d'accéder à ce qui fait la différence entre l'école maternelle et les autres modes de garde fréquentés antérieurement; le discours envers les familles doit être soigneusement pensé, d'autant que pour certains, l'écrit ne peut être la forme privilégiée.* » Il faut, lorsqu'on est enseignant en maternelle, se montrer disponible pour les familles mais sur des moments à définir (l'accueil du matin est celui des élèves, pas des parents). Une autre priorité, lors des stages de PE2, consiste à les sensibiliser au fait que les discriminations commencent, si l'on n'y prend garde, dès la maternelle. «*En étant attentif aux signes qui montrent qu'un enfant n'est "pas à l'aise", l'enseignant peut éviter que ne se creuse le gouffre culturel existant parfois entre la maison et l'école, faute de cette connivence culturelle, loin d'être partagée par tous. Les valeurs de l'école, pour être communes à tous, demandent beaucoup d'énergie à l'enseignant !* »

Enfin, et ce n'est pas le moindre, les PE2 doivent comprendre que les apprentissages se construisent vraiment sur le long terme. Ce fonctionnement spiralaire, très prégnant en maternelle, oblige à revenir sans cesse sur les objets de savoirs, à construire des situations d'apprentissage réfléchies, que les élèves peuvent reconnaître, mais qui s'inscrivent dans une progressivité. C'est le cas de l'entrée dans l'écrit, par exemple, qui doit faire l'objet d'une réflexion didactique approfondie pour être efficace et entraîner tous les élèves.

\*Mireille Delaborde est directrice d'application en élémentaire depuis cette rentrée, après avoir exercé 7 années cette même fonction en maternelle.



## Et demain, quelle formation pour les enseignants recrutés au niveau master ?

**Les incertitudes sont nombreuses, les assurances à ce jour font cruellement défaut !**

Le SNUipp a engagé les discussions avec le ministère depuis le mois d'avril. (voir le compte rendu de la dernière réunion, en date du 21 septembre, en page 2). Nous avons posé dès le départ la question de la place des maîtres formateurs dans une formation organisée autour d'un master : le modèle «*master professionnel* » peut permettre de leur accorder la place nécessaire mais l'autonomie des universités ne permet pas au ministère de l'éducation nationale d'exiger que tel professionnel soit associé à un master, que ce soit dans les modules théoriques ou dans la préparation, l'accompagnement et l'évaluation des stages, pas plus qu'il ne peut exiger la prise en compte du cahier des charges de la formation, et encore moins la déclinaison concernant la maternelle.

Tous les formateurs interrogés sont d'accord : l'aspect pro-

fessionnel de la formation au métier d'enseignant ne saurait être mis en œuvre sans faire appel aux experts du terrain ! Aussi bien M. Brigaudiot qu'A. Todaro-Grojean, dans les interviews qu'elles nous ont accordés, en font la démonstration. Mireille Delaborde s'inquiète également : les manques se situeront à plusieurs niveaux. «*Pendant les stages, ce sont l'identité professionnelle, la construction des connaissances transversales, la conscience de faire partie d'une équipe, et donc la nécessité d'échanges pour travailler en cohérence autour des élèves qui sont découverts et mis en jeu progressivement.* »

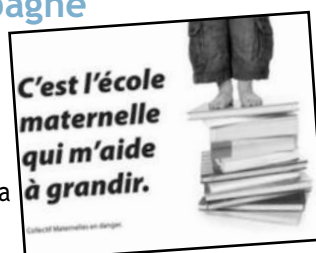


Une Publication du SNUipp toujours disponible dans les sections départementales



### Bretagne : Nouvelle campagne du Collectif "Maternelles en danger"

Face aux nouvelles attaques faites à la scolarisation des enfants de 2 ans, le Collectif d'élus, de parents, de syndicats de l'ensemble des départements bretons a lancé une campagne d'opinion : cartes postales-pétitions à signer, affiches à diffuser.





## Entretien avec Antonella Todaro Grosjean

Antonella Todaro Grosjean est Directrice d'Ecole d'Application d'une école Maternelle d'Application 4 classes en Moselle. Sa charge de travail se partage entre un mi-temps de classe et un mi temps au service de la formation IUFM sur le site de Montigny-les-Metz, où elle coordonne le module professionnel d'une cohorte de PE2. Préoccupée par la réforme de la mastérisation

et ses incidences sur la professionnalisation, elle s'est engagée dans un travail d'étude et de recherche «En quoi Maîtres Formateurs et Directeurs (trices) d'Ecole d'Application occupent-ils une place déterminante dans la formation initiale des Professeurs des Ecoles?». Elle répond ici à quelques questions sur la formation et nous livre des éléments de sa recherche.

**Les IUFM avaient permis de donner une place particulière aux MF dans la construction de la professionnalité des futurs enseignants. Par quels dispositifs ?**

Depuis la création des IUFM, les Maîtres Formateurs occupent une place importante dans le dispositif de professionnalisation. Ils accueillent les PE2 dans leur classe lors des stages d'observation guidée, ils suivent et évaluent leurs compétences professionnelles à travers des visites sur le terrain en binôme avec un Professeur d'IUFM. Ils animent, en lien étroit avec les DEA, les ateliers de préparation aux stages dans lesquels les PE sont en responsabilité. Ils participent aux ateliers de cycle pour illustrer les propos d'un PIUFM et prennent part aux Ateliers d'Analyse de Pratique Pédagogique. Ils ouvrent aussi leur classe aux PE1 lors des MAPP. Autant de dispositifs qui ont progressivement permis aux Maîtres Formateurs de devenir des acteurs essentiels de l'alternance.

**Parmi leurs activités, les MF ont-ils vocation, plus que d'autres formateurs, selon vous, à faire le lien avec la recherche ?**

Oui, parce que le MF est un enseignant qui admet le questionnement comme un invariant à sa fonction. Il conçoit le métier en relation avec les formés qu'il considère pleinement comme ses interlocuteurs. Nombre d'enseignants qui possèdent le

Cafipemf sont ou ont été confrontés à un travail de recherche, dans le cadre de «recherches action» pilotées par un laboratoire universitaire ou dans le cadre de masters, souvent en sciences de l'éducation... Si le Cafipemf était en lien avec la recherche, il pourrait ouvrir la voie à une qualification reconnue à l'Université.

« Si le Cafipemf était en lien avec la recherche, il pourrait ouvrir la voie à une qualification reconnue à l'Université. »

**Il existait peu de matériau sur le travail des Maîtres Formateurs. Que retenir-vous de votre travail de recherche dans le cadre de ce master II ?**

Ce travail d'étude a eu pour objectif de donner à voir et à comprendre la matrice des compétences formatives des EMF et DEA. Il montre combien ces formateurs, qui gagent la complexité du métier, favorisent la construction de compétences réflexives indispensables pour enseigner. Dans la perspective de la nouvelle réforme qui se définit à dominante universitaire, il était essentiel de mettre en lumière le rôle et la place de ces Maîtres Formateurs dans la formation initiale. Par leurs compétences, leur expertise de la classe et la qualité de leur engagement auprès des formés, cette étude montre combien MF et DEA ont vocation à s'inscrire dans le nouveau parcours de formation.

**Si toutes ces missions des MF ne sont plus compatibles avec la formation mastérisée, que pensez-vous de ce que sera l'apprentissage de ce métier ?**

La formation des enseignants, parce qu'elle détermine des postures, des champs d'actions et d'analyse, ne peut pas prendre le risque d'une juxtaposition théorie/pratique

sans se vider de sa substance, sans vider la perception du métier de sa complexité. Si les MF n'intégraient pas la formation «mastérisée», c'est ce qui serait à craindre.

## Le SNUipp filme la maternelle



Dans le cadre de sa campagne pour la maternelle, le SNUipp réalise actuellement un film qui pourra servir d'élément de débat avec les parents, les collègues,

voire les collectivités territoriales. Autour de séquences filmées début septembre, dans des sections différentes d'écoles différentes, les commentaires de Mireille Brigaudiot illustreront des enjeux décisifs d'apprentissages, induits par des maîtresses dont on voit le professionnalisme.

Ce film sera projeté « en avant première » lors de l'Université d'automne du SNUipp à La Londe. Il sera ensuite disponible dans les sections.

## Pas de bébés à la consigne !



Rassemblant des associations et des syndicats de professionnels, des parents ce collectif est mobilisé contre la dégradation importante à laquelle conduiront la création des jardins d'éveil, qui s'accompagne

d'une déscolarisation des 2/3 ans à l'école maternelle et, pour les structures petite enfance, les modifications annoncées du décret d'accueil des jeunes enfants abaissant les niveaux de qualifications des personnels et augmentant les taux d'encadrement.

Une journée d'action est organisée le 17 novembre à Paris : rendez-vous avec les ministres concernés (Mme Morano et Mr Chatel) et débat à 19h30 salle Jean Dame 17 rue Léopold Bellan métro Sentier.

## Stages en responsabilité pour les étudiants se préparant au concours d'enseignants ( Circulaire du 27 août 2009).

2 types de stages d'une durée maximum de 108h chacun, massés ou filés, seront proposés en M1 et M2.

- 50 000 stages d'observation ou pratique accompagnée pour 100 000 étudiants (en binôme) en M1 ou M2, dans la classe d'un Maître d'Accueil Temporaire ou d'un maître formateur.
- 50 000 stages en responsabilité rémunérés (environ 3000 euros net pour 108h) pour les étudiants en M2.

Les stages doivent être cadrés par une convention entre université, inspection académique et stagiaire. Pour cette année transitoire, la circulaire permet l'organisation de stages en responsabilité pour les PE1 ou les étudiants en M1.

**Pour le SNUipp, ces stages ne peuvent se substituer à une réelle formation professionnelle après le concours, ni se mettre en place sans**

**formation préalable** (stage de pratique accompagnée). Dans un courrier le SNUipp a interpellé le ministre sur les problèmes que posent ces stages tant pour la formation que pour le fonctionnement des écoles. Une enquête du SNUipp a mis en évidence de grandes disparités dans la mise en œuvre de ces stages avec déjà des dérives vers l'utilisation des étudiants comme moyens de remplacement (décharges de direction, remplacements de congé...). Alors qu'il est indiqué que l'étudiant assure la conduite d'activités « *sous le contrôle de l'enseignant référent désigné* », le suivi n'est pas systématiquement assuré dans le cadre de la formation initiale et le rôle des maîtres formateurs n'est pas défini. **Le SNUipp a rappelé son exigence de maintenir l'année de PE2 pour les lauréats du concours 2010.**

## Etats généraux de la formation des enseignants

Le milieu universitaire et les IUFM, se sont opposés à la réforme de la formation et du recrutement des enseignants. Ces mobilisations - aux motivations diverses, voire contradictoires - ont conduit à quelques reculs du gouvernement dans sa mise en œuvre. C'est dans ce contexte que les Conférences des directeurs d'IUFM (CDIUFM), des UFR de sciences (CDUS) et de lettres et sciences humaines (CDUL) ont mis en place, en mai 2009, les états généraux de la formation, sous le parrainage de la Conférence des présidents d'université (CPU). L'objectif était d'enrichir la réflexion et de fournir des pistes concrètes pour des propositions alternatives. **Entre le 18 mai et le 3 juillet 2009**, chaque acteur de la formation pouvait, individuellement ou collectivement, apporter sa contribution en ligne. La synthèse en a

été rendue publique le 29 septembre 2009, lors de la journée consacrée à la restitution des états généraux.\* Ils ont mis en évidence un rapprochement des points de vue du monde éducatif sur la masterisation. Mais des oppositions demeurent, notamment entre « *savoir disciplinaire* » et « *savoir professionnel* ». Sur le terrain, la concurrence entre masters enseignement et masters recherche sera difficile à dépasser. Une analyse détaillée de ces états généraux est accessible en circulaire dans les sections du SNUipp.

\*la synthèse des contributions est disponible sur le site <http://www.etatsgeneraux-formationde-senseignants.fr/>

## Publication à venir

A paraître, le prochain ouvrage d'Agnès Florin et Carole Crammer, qui fait le point sur la scolarisation à l'école maternelle, sous le double éclairage de la recherche et de l'expérience professionnelle.



## Note de synthèse des IG sur la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement primaire

Publiée début septembre, cette note établit un certain nombre de constats sur la mise en œuvre des mesures nouvelles instaurées la rentrée 2008.

La dernière partie est consacrée à l'organisation de l'enseignement primaire, dont un chapitre sur les IEN et leurs collaborateurs. Pour ces personnels, les conséquences négatives des réformes sont formulées ainsi : « *le travail administratif des IEN s'accroît aux dépens de leur activité dans le domaine pédagogique.* »

Celui-ci repose donc essentiellement sur les conseillers pédagogiques. Ils « *ont été très mobilisés cette année, ils le seront encore tant pour l'accompagnement des aspects pédagogiques de la réforme que pour les nouvelles formes de formation à assurer. Ils sont concernés par la multiplication des interventions et réunions de travail autour des cas d'élèves difficiles ayant de gros problèmes d'apprentissage et de comportement. L'absence d'évolution du cadre réglementaire de leurs missions et de leur régime indemnitaire fragilise ces emplois qui sont de moins en moins demandés.* »

Si les IG ne font pas de propositions à l'issue de ce constat, le SNUipp, dans un cadre unitaire (SNUipp, SE, SGEN, FO, ANCP), rappelle la nécessité d'ouvrir des discussions concernant les CPC.

## Une nouvelle circulaire IEN interroge la mission des Conseillers pédagogiques

Cette note de service du 19/05/2009 précise les missions des corps d'inspection : IA, IPR et IEN affectés dans les académies. Elles se déclinent en trois champs : le pilotage pédagogique, le management et le conseil. Il est à noter que dans la partie management, la mission des IEN concernant « *les grands actes de gestion des personnels... ne se fonde pas nécessairement sur une inspection, car celle-ci n'est pas l'unique moyen d'évaluation des professeurs. Il faut ici insister sur le rôle des conseillers pédagogiques et des professeurs chargés de mission auprès des inspecteurs. Ces personnels sont en mesure de fournir des éléments d'appréciation documentés sur l'activité des personnels enseignants.* » Ce glissement de mission ne correspond pas au rôle des conseillers pédagogiques : impliqués dans la formation, l'accompagnement des équipes, l'aide aux collègues en difficulté, il serait dénaturé de leur demander de fournir aux IEN des informations au sujet de « *l'activité des personnels* ». La relation de confiance qui s'est établie entre les conseillers pédagogiques et les équipes risque de pâtir de cette mission relevant habituellement d'une relation hiérarchique.